

Secrétariat Général - Pôle DRRH Direction de l'encadrement, des personnels DE BORDEAUX administratifs, techniques, de laboratoire, de santé et sociaux

Liberté Égalité Fraternité

> DRRH **DEPAT 3**

Bureau des personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation

Affaire suivie par: elisabeth mitaine@ac-bordeaux.fr

Tél: 05 57 57 39 57

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499 33060 Bordeaux Cedex

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP A « Préparateur-trice en sciences de la vie et de la Terre », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités :

Vu Le Code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

ARRÊTE

Article 1er: La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP A « Préparateur-trice en sciences de la vie et de la Terre », organisé par le rectorat de l'académie de Bordeaux est composée ainsi qu'il suit :

M. COSTE Michel, Président du jury, IA-IPR SVT, Rectorat de Bordeaux M. MASSON Stéphane, Professeur agrégé classe exceptionnelle, Lycée des GRAVES Gradignan Mme BOURDIN Isabelle, Technicienne de recherche et de formation, Lycée Max Linder Libourne Mme Carole LOCTEAU, Directrice adjointe DEPAT, Rectorat de Bordeaux, suppléante

Article 2 : La rectrice de l'académie de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

a Bordeaux, le 28 avril 2022,

Pour la Rectrice et par délégation Le secrétaire général Rour le secrétaire général et p.a.

De secrétaire général adjoint délégué aux relations et l'essources humaines

Philippe MICHELI